

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 16 décembre 2020.

Déploiement de la marque *Esprit parc national* dans le Parc national de forêts

© Office français de la biodiversité



Lancée en 2015, *Esprit parc national*, la marque des parcs nationaux de France, poursuit son déploiement. Créé fin 2019 sur les départements de Haute-Marne et de Côte-d'Or, le Parc national de forêts est le 10ème parc national français à lancer sa marque territoriale. Depuis le 14 décembre, 24 bénéficiaires proposent une offre de produits et services estampillés *Esprit parc national – forêts*.

Lancement à Vanvey en Côte-d'Or

Lundi 14 décembre 2020, Nicolas Schmit, président du Conseil d'administration du Parc national de forêts, et Véronique Genevey, sa directrice, ont annoncé le lancement de la marque *Esprit parc national – forêts*. Ce lancement, réalisé lors d'une conférence de presse à Vanvey (Côte-d'Or), s'est tenu en présence des 24 premiers bénéficiaires.

La rencontre avait pour objectif de présenter ces professionnels locaux engagés dans la démarche *Esprit parc national*. Elle met en avant des femmes et des hommes qui imaginent et créent des produits et services pour participer à la préservation et la promotion des territoires d'exception des parcs nationaux.

Cette démarche est synonyme d'un véritable engagement entre les acteurs du territoire et le Parc national. Leur objectif commun est de porter les valeurs du Parc national et de valoriser les savoir-faire locaux. Les nouveaux bénéficiaires de la marque endossent avec enthousiasme leur rôle d'ambassadeur du tout récent Parc national de forêts, créé il y a un an :

« *Esprit parc national réunit une communauté d'acteurs qui partagent des valeurs et sont animés par l'envie de créer une dynamique territoriale. Cela apporte une valorisation de nos productions, de nos savoir-faire, de notre volonté de sauvegarde des ressources locales ... C'est une fierté d'être présents sur ce territoire et de participer à cette aventure !* » témoigne Aline Paindavoine, de la Régie rurale du plateau à Vaillant, bénéficiaire de la marque pour son activité de maraîchage.

24 bénéficiaires inspirés par la nature

Suite au premier appel à candidatures *Esprit parc national – forêts* organisé cet automne, 24 bénéficiaires se sont vus attribuer la marque :

- 14 producteurs agricoles : 6 apiculteurs, 4 maraîchers, 2 éleveurs laitiers, 1 vigneron et 1 spécialiste de plantes médicinales et aromatiques ;

- 4 prestataires pour une offre de 16 sorties de découverte des patrimoines ;
- 6 hébergeurs proposant 6 gîtes, 4 chambres d'hôtes et 11 hébergements en site isolé.

Un engouement pour la marque bien réel puisque des nouveaux candidats se sont déjà manifestés. Le Parc national de forêts devrait donc lancer un second appel à candidatures en mars 2021 qui pourrait aboutir au marquage d'une dizaine de nouveaux produits et services notamment pour la production de viande et de céréales, la restauration ou encore l'artisanat.



© Le Petit Bonheur 21



© Les Ruchers des Sources



© Les Villas du parc en Bourgogne

Changer de regard sur les paysages, les territoires et le voyage

Les 576 bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*, dans l'hexagone et les outre-mer, offrent aux consommateurs comme aux visiteurs l'assurance d'un achat responsable par l'origine locale de leurs produits, le respect de l'environnement et le partage des valeurs des parcs nationaux. Ce sont des hommes et des femmes qui s'engagent à transmettre leur passion et leur savoir-faire, contribuant ainsi au caractère singulier d'*Esprit parc national*. Grâce à leurs produits ou services, ils créent une expérience unique qui permet de se rapprocher de la nature le temps d'une sortie en forêt, d'une randonnée, ou par l'achat de produits locaux.

Créée par les parcs nationaux de France, *Esprit parc national* est désormais propriété de l'Office français de la biodiversité à laquelle leur réseau est rattaché.

- ▶ Téléchargez le dossier de presse *Esprit parc national - forêts* [ici](#)
- ▶ Pour en savoir plus sur la marque : [site web](#) – [Facebook](#) – [Instagram](#)

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer

Les onze parcs nationaux de France – la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane, les Calanques, forêts sont rattachés à l'OFB. Il anime leur réseau dans le but de favoriser les échanges et l'émergence de projets collectifs. Les parcs nationaux français contribuent ainsi activement aux plans et programmes nationaux afin de construire un avenir commun au service de la biodiversité et du développement durable.

Le Parc national de forêts a été créé le 6 novembre 2019. Situé à cheval entre le sud de la Haute-Marne et le nord de la Côte-d'Or, il s'étend sur 241 089 hectares. De vastes forêts, majoritairement feuillues, de nombreuses sources et rivières, et un riche patrimoine culturel caractérisent son territoire.

www.forets-parcnational.fr – www.parcsnationaux.fr – www.ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr

Contact presse

OFB :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Romane Dondi : 07 63 32 69 89

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Parc national de forêts :

Marie Quiquemelle : 06 16 33 91 37

marie.quiquemelle@forets-parcnational.fr

